



Centre Educatif et Culturel
Les Campelières
MOUGINS

AR Prefecture

962-20220304-DELIB_1CA2021-DE

Recu de 15/03/2022

Publié le 15/03/2022

Syndicat Mixte du C.E.C.

« Les Campelières »

MOUGINS

Comité Syndical
Séance du 4 mars 2022

Délibération N°1

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'An deux mille vingt-deux et le quatre mars, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C. En l'absence de Monsieur le Président Richard GALY, c'est Madame Marie Louise MAGGIONI, Vice-présidente qui prend la Présidence.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 24/02/2022

Date d'affichage : 24/02/2022

Affichage compte-rendu : 09/03/2022

Membres présents : Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, Mme Fleur FRISON-ROCHE, M. Jacques NESA

Membres représentés : M. Christophe ULIVIERI par Mme Fleur FRISON ROCHE.

M. Richard GALY par Me Marie-Louise MAGGIONI.

M. Didier CARRETERO par Mme Michèle ALMES.

Membres excusés : M. Richard GALY, M. Christophe ULIVIERI, M. Didier CARRETERO.

Membre absent : NÉANT

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 7

En exercice : 7

ayant pris part à la délibération : 7

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Madame Marie Louise MAGGIONI Vice-Présidente du Syndicat Mixte, procède à l'examen et à la vérification des documents soumis.

La balance générale 2021 s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :	
Dépenses	1 376 214,12 €
Recettes	1 398 486,78 €
Solde de l'exercice 2021	22 272,66 €

INVESTISSEMENT :	
Dépenses	8 140,80 €
Recettes	168 212,47 €
Solde exercice 2021	160 071,67 €

RESULTATS 2021 PAR SECTION :	
FONCTIONNEMENT:	
Excédent 2020 reporté	254 417,05 €
Excédent 2021	22 272,66 €
Résultat 2021 (excédent)	276 689,71 €
INVESTISSEMENT :	
Déficit 2020 reporté	132 256,91 €
Excédent 2021	160 071,67 €
Résultat 2021 (excédent)	27 814,76 €

Comité syndical du 4 mars 2022- Délibération N° 1

Syndicat Mixte du Centre Educatif et Culturel Les Campelières

Siège social : 199, Chemin des Campelières - 06250 MOUGINS

Tél 04 93 45 68 94 - Fax 04 93 45 71 12 - E-mail : administration@lescampelières.fr - Site : www.lescampelières.fr

Page 1 sur 2

Les vues d'ensemble de la section de fonctionnement et d'investissement permettent d'apprécier l'exécution budgétaire par rapport aux prévisions votées, au niveau des chapitres.

Madame Marie **LAISE MAGGIONI**, Vice-Présidente procède à la lecture de la délibération proposée et des chapitres du Compte Administratif 2021.

Reçu le 15/03/2022

Publié le 15/03/2022

A la suite de ces opérations, le Comité Syndical arrête les comptes de l'exercice 2021.

Résultat du vote :

Exprimés : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 4/03/2022

**Pour Le Président R.Galy
Conseiller régional
Vice-Président de la C.A.C.P.L.**

La vice-Présidente



ML MAGGIONI



AR Prefecture
Calciat des Sports 962-20220304-DELIB_2-DE
Reçu le 15/03/2022
Publié le 15/03/2022

Comité Syndical
Séance du 4 mars 2022

Délibération N°2

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2021

« Les Campelières »
MOUGINS

L'An deux mille vingt-deux et le quatre mars, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C. En l'absence de Monsieur le Président Richard GALY, c'est Madame Marie Louise MAGGIONI, Vice-présidente qui prend la Présidence.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 24/02/2022

Date d'affichage : 24/02/2022

Affichage compte-rendu : 09/03/2022

Membres présents : Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, Mme Fleur FRISON-ROCHE, M. Jacques NESAS

Membres représentés : M. Christophe ULIVIERI par Mme Fleur FRISON ROCHE.

M. Richard GALY par Me Marie-Louise MAGGIONI.

M. Didier CARRETERO par Mme Michèle ALMES.

Membres excusés : M. Richard GALY, M. Christophe ULIVIERI, M. Didier CARRETERO.

Membre absent : NÉANT

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 7

En exercice : 7

ayant pris part à la délibération : 7

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Madame la présidente expose :

Le Comité Syndical vient d'adopter le Compte Administratif 2021 du Budget du Syndicat Mixte des Campelières.

Conformément aux instructions M14 qui régissent la comptabilité de ce Budget, il convient d'affecter son résultat d'exploitation :

Lecture de la délibération ci-après, établie conformément au document annexé à l'arrêté du 24 juillet 2000.

Le Comité Syndical, réuni sous la vice-présidence de Mme Marie Louise MAGGIONI,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent de Fonctionnement de 276 689,71 € ci-après détaillé,

Décide d'affecter comme suit :

Budget Syndicat Mixte des Campelières Compte Administratif 2021 Vote le 4 Mars 2022		
AR Prefecture Résultat de Fonctionnement 2021 <small>006-250600962-20220304-DELIB_Z-DE</small> <small>Reçu le 15/03/2022</small>		
A – Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou (déficit)	=	+ 22 272,66 €
B – Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du Compte Administratif 2020, précédé du signe + (excédent ou (déficit))	=	+ 254 417,05 €
C- Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	=	+ 276 689,71 €
INVESTISSEMENT		
D- Solde d'exécution 2021 Excédent Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement).....		+ 27 814,76 €
E- Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (Besoin de Financement)		7 510,53 €
F Besoin de financement = (solde d'exécution négatif en investissement +RAR)		0 €
Reprise résultat fonctionnement	C-F	276 689,71 €
1) Affectation en réserves (Recette au 1068 en Investissement)		0 €
2) H Report en Fonctionnement		276 689,71 €

Le Comité Syndical est invité à adopter l'affectation du résultat d'exploitation ci-dessus proposé.

Fait et délibéré à Mougins le 4/03/2022

Résultat du vote :

Exprimés : 7
 Pour : 7
 Contre : 0
 Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération.

Pour Le Président R.Galy
 Conseiller régional
 Vice-Président de la C.A.C.P.L.

La vice-Présidente

ML MAGGIONI



AR Prefecture

00/00/0000 962-20220304-DELIB_3-DE
Recu le 15/03/2022
Syndicat Mixte du C.E.C.
« Les Campellières »
MOUGINS

Comité Syndical
Séance du 4 Mars 2022

Délibération N°3
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

L'An deux mille vingt-deux et le quatre mars, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C. En l'absence de Monsieur le Président Richard GALY, c'est Madame Marie Louise MAGGIONI, Vice-présidente qui prend la Présidence.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 24/02/2022
Date d'affichage : 24/02/2022
Affichage compte-rendu : 09/03/2022

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 7
En exercice : 7
ayant pris part à la délibération : 7

Membres présents : Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÉS, Mme Fleur FRISON-ROCHE, M. Jacques NESA

Membres représentés : M. Christophe ULIVIERI par Mme Fleur FRISON ROCHE.
M. Richard GALY par Me Marie-Louise MAGGIONI.
M. Didier CARRETERO par Mme Michèle ALMES.

Membres excusés : M. Richard GALY, M. Christophe ULIVIERI, M. Didier CARRETERO.

Membre absent : NÉANT

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

La Présidente présente le Compte de Gestion 2021 de Madame la Chef du Service de Gestion Comptable de Cannes et constate la parfaite identité entre les recettes et les dépenses et apporte sa caution de Comptable du Trésor au Compte Administratif 2021.

Résultat du vote :

Exprimés : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 4/03/2022

Pour Le Président R.Galy
Conseiller régional
Vice-Président de la C.A.C.P.L.

La vice-Présidente



Syndicat Mixte du C.E.C.
« Les Campelières »
MOUGINS

AR Prefecture

04962-20220304-DELIB_4-DE
Reçu le 15/03/2022
Publié le 15/03/2022

Comité Syndical
Séance du 4 mars 2022

Délibération N°4
E DE REPARTITION 2022

L'An deux mille vingt-deux et le quatre mars, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C. En l'absence de Monsieur le Président Richard GALY, c'est Madame Marie Louise MAGGIONI, Vice-présidente qui prend la Présidence.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 24/02/2022
Date d'affichage : 24/02/2022
Affichage compte-rendu : 09/03/2022

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 7
En exercice : 7
ayant pris part à la délibération : 7

Membres présents : Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, Mme Fleur FRISON-ROCHE, M. Jacques NESA

Membres représentés : M. Christophe ULIVIERI par Mme Fleur FRISON ROCHE.
M. Richard GALY par Me Marie-Louise MAGGIONI.
M. Didier CARRETERO par Mme Michèle ALMES.

Membres excusés : M. Richard GALY, M. Christophe ULIVIERI, M. Didier CARRETERO.

Membre absent : NÉANT

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Madame la Présidente expose :

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins N°6, en date du 16 décembre 2015 portant transfert de la promotion des activités éducatives, culturelles, sportives, sociales, de santé et de formation du syndicat mixte du Centre Educatif et Culturel les Campelières au titre des compétences facultatives de la CA Cannes Pays de Lérins,

Conformément aux statuts régissant le Syndicat Mixte, et compte tenu de la part qui revient à la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (en lieu et place des communes du Cannet et de Mougins), à savoir :

- ✓ 25 % pour le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
- ✓ 75 % pour la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

La répartition est soumise au vote du Comité Syndical selon les taux exposés dans le tableau ci-dessous et le budget sera réparti de la façon suivante :

CLÉS DE REPARTITION ET MONTANT DES PARTICIPATIONS POUR L'ANNEE 2022

AR Prefecture Montant total de la répartition		1.290.400,00 €
006-250600962-20220304-DELIB_4-DE Reçu le 15/03/2022 06-2022-0304-DELIB_4-DE	CONSEIL DÉPARTEMENTAL 06	25.00 % 322.600,00 €
	CA Cannes Pays de Lérins	75.00 % 967.800,00 €
TOTAL		1.290.400,00 €

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Fait et délibéré à Mougins le 4/03/2022

Résultat du vote :

Exprimés : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

*Pour Le Président R.Galy
Conseiller régional
Vice-Président de la C.A.C.P.L.*

La vice-Présidente



ML MAGGIONI



AR Prefecture

962-20220304-DELIB_5-DE

Recu le 15/03/2022

Publie le 15/03/2022

Syndicat Mixte du C.E.C.

« Les Campelières »

MOUGINS

Comité Syndical
Séance du 4 mars 2022

Délibération N°5

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'An deux mille vingt-deux et le quatre mars, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C. En l'absence de Monsieur le Président Richard GALY, c'est Madame Marie Louise MAGGIONI, Vice-présidente qui prend la Présidence.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 24/02/2022

Date d'affichage : 24/02/2022

Affichage compte-rendu : 09/03/2022

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 7

En exercice : 7

ayant pris part à la délibération : 7

Membres présents : Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, Mme Fleur FRISON-ROCHE,

M. Jacques NESA

Membres représentés : M. Christophe ULIVIERI par Mme Fleur FRISON ROCHE.

M. Richard GALY par Me Marie-Louise MAGGIONI.

M. Didier CARRETERO par Mme Michèle ALMES.

Membres excusés : M. Richard GALY, M. Christophe ULIVIERI, M. Didier CARRETERO.

Membre absent : NÉANT

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Madame La présidente expose :

Le Conseil Syndical est invité à voter par chapitre chaque section du Budget primitif proposé pour 2022 en dépenses et en recettes, conforme à l'exemplaire qui lui a été adressé

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT : VUE D'ENSEMBLE

Lecture des dépenses et des recettes, par chapitre, ci-après :

DEPENSES REELLES		Budget précédent	2022
Chapitre 011	Charges à caractère général	401 500,00 €	410 000,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	1 051 000,00 €	1 030 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	34 600,00 €	36 600,00 €
Chapitre 66	Charges financières	2 000,00 €	15 000,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	1 000,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	40 017,07 €	26 089,71 €
DEPENSES D'ORDRES			
Chapitre 023	Virement à la section investissement	25 800,00 €	250 000,00 €
Chapitre 042	Dotations aux amortissements	10 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 565 917,07 €	1 778 689,71 €

• **LES RECETTES**

RECETTES REELLES		Budget précédent	2022
Chapitre 013	Atténuation de charges	500,00 €	1 000,00 €

Chapitre 70	Produits des services, du domaine	31 000,00 €	210 000,00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	1 290 400,00 €	1 290 400,00 €
Chapitre 75	AR Produits de gestion	100,00 €	100,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	500,00 €	500,00 €
TOTAL		1 322 500,00 €	1 502 000,00 €
Résultat reporté		254 417,05 €	276 689,71 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 576 917,05 €	1 778 689,71 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : VUE D'ENSEMBLE

Lecture des dépenses et des recettes, par chapitre ci-après :

- **LES DEPENSES**

DEPENSES REELLES		Budget précédent	2022
Chapitre 16	Emprunts et dettes		80 000,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles		10 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	10 000,00 €	27 589,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	35 800,00 €	167 715,23 €
TOTAL		45 800,00 €	285 304,23 €
Reste à réaliser			7 510,53 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		45 800,00 €	292 814,76 €

- **LES RECETTES**

RECETTES REELLES		Budget précédent	2022
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00 €	5 000,00 €
RECETTES D'ORDRE			
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	25 800,00 €	250 000,00 €
Chapitre 040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	10 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL		142 256,91 €	265 000,00 €
Solde reporté			27 814,76 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		142 256,91 €	292 814,76 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le Budget Primitif 2022.

Résultat du vote :

Exprimés : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 4/03/2022

Pour Le Président R.Galy
Conseiller régional
Vice-Président de la C.A.C.P.L.

La vice-Présidente

ML MAGGIONI



AR Prefecture

000721500962-20220304-DELIB_6-DE
Reçu le 15/03/2022
Publié le 15/03/2022

Syndicat Mixte du C.E.C.
« Les Campelières »
MOUGINS

Comité Syndical
Séance du 4 mars 2022

Délibération N°6

CREATION DE 4 POSTES BUDGETAIRES
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'An deux mille vingt-deux et le quatre mars, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C. En l'absence de Monsieur le Président Richard GALY, c'est Madame Marie Louise MAGGIONI, Vice-présidente qui prend la Présidence.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 24/02/2022
Date d'affichage : 24/02/2022
Affichage compte-rendu : 09/03/2022

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 7
En exercice : 7
ayant pris part à la délibération : 7

Membres présents : Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, Mme Fleur FRISON-ROCHE,
M. Jacques NESA

Membres représentés : M. Christophe ULIVIERI par Mme Fleur FRISON ROCHE.
M. Richard GALY par Me Marie-Louise MAGGIONI.
M. Didier CARRETERO par Mme Michèle ALMES.

Membres excusés : M. Richard GALY, M. Christophe ULIVIERI, M. Didier CARRETERO.

Membre absent : NÉANT

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois afin de permettre l'évolution de carrière statutaire des agents et faciliter leur avancement de grade par le biais de la promotion interne.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Comité Syndical par la délibération N° 2 du 26 octobre 2021,

Considérant la nécessité de créer : - **4 emplois** en raison d'avancement de grade

La présidente propose à l'assemblée,

La création de :

- 2 emplois d'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 1ère CLASSE, permanents à temps complet.
- 1 emploi d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2ème CLASSE, permanent à temps complet.
- 1 emploi d'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

FILIERES	Grade actuel	Nbre	Nouveau grade associé
ADMINISTRATION	Préfecture Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe (Cat. C)	2	Adjoint administratif territorial 1 ^{ère} classe (Cat. C)
TECHNIQUE	Adjoint technique territorial (Cat. C)	1	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe (Cat. C)
	Agent de maîtrise (Cat. C)	1	Agent de maîtrise principal (Cat. C)

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.

En conséquence de ce qui précède, après délibération, les membres du Comité Syndical sont invités à autoriser le Président à créer les 4 postes budgétaires désignés ci-dessus et à modifier le tableau des effectifs.

Fait et délibéré à Mougins le 4/03/2022

Résultat du vote :

Exprimés : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Pour Le Président R.Galy
Conseiller régional
Vice-Président de la C.A.C.P.L.

La vice-Présidente



ML MAGGIONI



AR Prefecture
0007210501962-20220304-DELIB_7-DE
Reçu le 15/03/2022
Syndicat Mixte du C.E.C.
« Les Campelières »
MOUGINS

Comité Syndical
Séance du 4 mars 2022

Délibération N°7

CREATION DE 2 POSTES BUDGETAIRES A TEMPS NON COMPLET

L'An deux mille vingt-deux et le quatre mars, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C. En l'absence de Monsieur le Président Richard GALY, c'est Madame Marie Louise MAGGIONI, Vice-présidente qui prend la Présidence.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 24/02/2022
Date d'affichage : 24/02/2022
Affichage compte-rendu : 09/03/2022

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 7
En exercice : 7
ayant pris part à la délibération : 7

Membres présents : Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, Mme Fleur FRISON-ROCHE, M. Jacques NESA

Membres représentés : M. Christophe ULIVIERI par Mme Fleur FRISON ROCHE.
M. Richard GALY par Me Marie-Louise MAGGIONI.
M. Didier CARRETERO par Mme Michèle ALMES.

Membres excusés : M. Richard GALY, M. Christophe ULIVIERI, M. Didier CARRETERO.

Membre absent : NÉANT

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de régulariser la situation actuelle, il est nécessaire de créer :

- 1 poste d'Adjoint Administratif à temps non complet de 5 heures hebdomadaire
- 1 poste d'Adjoint Administratif à temps non complet de 4 heures hebdomadaire

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.

En conséquence de ce qui précède, après délibération, les membres du Comité Syndical sont invités à autoriser la Présidente à créer les 2 postes budgétaires désignés ci-dessus et à modifier le tableau des effectifs.

Fait et délibéré à Mougins le 4/03/2022

Résultat du vote :

Exprimés : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Pour Le Président R.Galy
Conseiller régional
Vice-Président de la C.A.C.P.L.

La vice-Présidente

ML MAGGIONI



AR Prefecture

Culture Loisirs Sports 962-20220304-DELIB_8-DE

000-25607000022

Publié le 15/03/2022

MOUGINS

Comité Syndical
Séance du 4 mars 2022

Délibération N°8

DESTRUCTION DES CARTES PISCINE PERIMEE

L'An deux mille vingt-deux et le quatre mars, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C. En l'absence de Monsieur le Président Richard GALY, c'est Madame Marie Louise MAGGIONI, Vice-présidente qui prend la Présidence.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 24/02/2022
Date d'affichage : 24/02/2022
Affichage compte-rendu : 09/03/2022

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 7
En exercice : 7
ayant pris part à la délibération : 7

Membres présents : Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, Mme Fleur FRISON-ROCHE, M. Jacques NESA

Membres représentés : M. Christophe ULIVIERI par Mme Fleur FRISON ROCHE.
M. Richard GALY par Me Marie-Louise MAGGIONI.
M. Didier CARRETERO par Mme Michèle ALMES.

Membres excusés : M. Richard GALY, M. Christophe ULIVIERI, M. Didier CARRETERO.

Membre absent : NÉANT

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Madame la Présidente expose :

Les cartes 2020/2021 et les « droits d'entrée » à la piscine concernant les utilisateurs CACPL et hors CACPL non utilisés deviennent caduques.

Les cartes étant périmées, je vous propose de faire procéder à leur destruction par la trésorerie de CANNES selon la procédure habituelle soit :

	Du N°	Au N°	Nombre
Carte piscine : cartes 10 entrées piscine adultes	4568	5020	453
Carte piscine : cartes 10 entrées piscine enfants	4301	4540	240
Carte piscine : cartes 10 leçons individuelles CACPL	21	30	10
Carte piscine : cartes 10 leçons individuelles HORS CACPL	1	11	11
Droits d'entrée Annuel CACPL	302	350	49
Droits d'entrée Annuel Hors CACPL	125	130	6
SWIM PASS Annuel CACPL	124	140	17
SWIM PASS Annuel Hors CACPL	11	20	10

En conséquence de ce qui précède, je vous demande l'autorisation de détruire les cartes d'entrée piscine périmées ainsi que les droits d'entrée non utilisés.

Fait à Mougins le 4 /03/2022

Pour Le Président R.Galy
Conseiller régional
Vice-Président de la C.A.C.P.L.

La vice-Présidente

Résultat du vote :

Exprimés : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

SYNDICAT MIXTE DES CAMPELIERES - Budget Principal SMC - BP (projet de budget) - 2022

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2
AR Prefecture	
Nombre de membres en 2022 : 07 - SIGNATURE BP 2022 - BF Nombre de membres présents : 4 Nombre de suffrages exprimés : 27 VOTES	

Pour : 7
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 24/02/2022

Présenté par Le Président (1),
 A Mougins, le 04/03/2022
 Le Président.

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Mougins, le 04/03/2022
 Les membres de l'assemblée délibérante (2).

Christophe ULMERI délégué	<i>pouvoir à Mme Fleur FRISON ROCHE</i>
Didier CARRETERO conseiller départemental	<i>pouvoir à Mme Michèle ALMES</i>
Fleur FRISON-ROCHE conseillère départementale	
Jacques NESA délégué	
Marie-Louise MAGGIONI Vice -présidente	
Michèle ALMES déléguée	
Richard GALY Président du syndicat mixte les Campellères	<i>pouvoir à Mme Marie Louise Maggioni</i>

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le . et de la publication le

A Mougins, le

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2
AR Prefecture	
Nombre de membres en exercice : 4 - SIGNATURE CA 2021 - BF Nombre de membres présents : 4 Nombre de suffrages exprimés : 4 VOTES	

Pour : 7
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 24/02/2022

Présenté par (1) Le Président.
 A Mougins, le 04/03/2022
 Le Président

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
 A Mougins, le 04/03/2022
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Christophe ULIVIERI délégué	pouvoir à Mme Fleur Frison ROCHE	
Didier CARRETERO conseiller départemental	pouvoir à Mme Michèle ALMES	
Fleur FRISON-ROCHE conseillère départementale		
Jacques NESA délégué		
Marie-Louise MAGGIONI Vice-présidente		
Michèle ALMES déléguée		
Richard GALY Président	pouvoir à Mme Marie Louise Maggioni	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical

The image shows several handwritten signatures in black and blue ink. A circular official stamp is visible, containing the text: "SYNDICAT MIXTE * SMC * MOUGINS 04 91 10 55 00". There are also some initials and scribbles scattered around the signatures.